



Procès verbal de la séance du Comité Technique du 17 septembre 2012

Etaient présents :

Représentant de l'administration :

- Xavier FLAMBARD, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Michel VANCAPPEL, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Virginie CHUPIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

LECA Adrienne Doctorant contractuel
MERCIER Dorothée Agent contractuel
LEGRAND Xavier Maître de conférences
DASSONVILLE François Technicien RF
GODIN Jean-Marc Adjoint administratif AENES
BAUDRIN Frédéric Adjoint technique RF

SUPPLEANTS

DUMONT Nicolas Agent contractuel (v. délibérative)
DE WINNE Eric Adjoint Technique RF (v. délibérative)
OTMANI Sadi Agent contractuel
VILAIN Sylvie, Secrétaire d'Administration AENES

Le quorum étant constaté (12 présents, 8 représentants des personnels sur 8 ayant voix délibérative présents), Xavier FLAMBARD, Directeur de l'ENSAIT et Président de séance du Comité Technique (CT).

Virginie CHUPIN signale au Président du Comité que les représentants des personnels n'ont pas encore signé la feuille d'émargement.

Dorothée MERCIER prend la parole et indique que les représentants des personnels titulaires et suppléants du CT ont une déclaration à faire avant le démarrage de la séance du CT. Elle donne la déclaration dactylographiée au Président de séance qui demande si un représentant des personnels ne souhaite pas en donner lecture, ce qui est plutôt d'usage.

Xavier FLAMBARD lit le texte suivant aux membres présents :

« *Texte de la déclaration :*

Nous sommes présents à ce comité technique du 17 septembre parce que nous ne voulons pas bloquer totalement le fonctionnement des instances, mais compte tenu du délai de réception des documents concernant ce comité technique nous refusons de traiter certains points proposés à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons que selon l'article 6 du règlement intérieur du CT approuvé le 23/01/12, les délais de transmission des documents doivent être de huit jours.

Seuls les points concernant les documents reçus dans les délais prévus seront abordés. En effet nous sommes à l'unanimité d'accord pour ne pas traiter les points suivants :

"Campagne d'Emploi 2013 et politique de recrutement".

"Actualisation du référentiel d'activités des enseignants et enseignants chercheurs"

Les documents concernant ces points nous ont été respectivement envoyés le mercredi 12 septembre à 16h30 et aujourd'hui lundi 17 septembre à 11h45, ce qui ne nous laisse pas de délai suffisant pour débattre de ce point important avec les collègues et représentants du personnel au CT. Nous vous demandons donc un report de ces deux points, selon ce même article 6 du règlement intérieur, à savoir 8 jours.

En conséquence, si les délais de transmission ne sont pas respectés pour le prochain CT, nous solliciterons un report de séance.

Déclaration faite le 17 septembre 2012 par les représentants du personnel au comité technique de l'ENSAIT »

Le Président indique aux représentants des personnels qu'il en prend acte et qu'il lève en conséquence la séance du Comité Technique qui sera reporté ultérieurement dans les délais réglementaires.

Il précise que la rigueur dans la transmission dans les délais vaudra, bien évidemment, pour tout et pour tous.

Sur cette précision, le Président lève la séance en remerciant les membres présents.

Avant de quitter la salle, les représentants des personnels émargent la feuille de présence.

Le Président de séance

Xavier FLAMBARD

Le Secrétaire permanent

Virginie CHUPIN